

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A156-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A156

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'opération de la ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires par décision du Bureau communautaire du 4 février 2010. Il s'agit de présenter le compte rendu annuel d'activités 2014 du concessionnaire à la collectivité conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du traité de concession de la ZAC de Lenfant, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;

- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Il est également demandé au concessionnaire de mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale sur l'opération.

La SPLA Pays d'Aix Territoires assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération qui s'est réuni trois fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage et d'agrément qui s'est réuni une fois en 2014.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Depuis janvier 2011, la SPLA Pays d'Aix Territoires a donc entamé les missions qui lui sont dévolues. Le rapport présenté au Conseil d'Administration de la SPLA du 24 avril 2015 présente le CRAC 2014.



Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Pour rappel, cette ZAC communautaire de 36 hectares, dont 23 ha cessibles, est située en prolongement de la zone Gustave Eiffel. L'opération sera réalisée en deux tranches : une première permettant de commercialiser environ 7ha de terrains situés au nord de la ZAC majoritairement sur des terrains anciennement CPA ; une seconde sur une assiette foncière de 10 ha le long de l'avenue Claude Nicolas Ledoux.

Compte Rendu de l'année 2014

L'année 2014 a permis de poursuivre et de régulariser les acquisitions foncières à la fois sur la première tranche où le montage foncier est maintenant entièrement finalisé et sur la deuxième tranche où les négociations devraient aboutir en 2015.

Le dossier de consultation des entreprises pour la première tranche de travaux correspondant à la création de la rue des Frères Perret prolongée et l'élargissement de la partie nord de la route de Lenfant et de l'avenue Delauney a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence. Les travaux de viabilisation ont ensuite pu être réalisés en 2014.

D'autre part, en 2014, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a exprimé la volonté que la réalisation du giratoire d'entrée de la ZAC soit engagée après la première tranche de travaux. En conséquence, les études de circulation ont été réalisées et le dossier technique a été établi.

Parallèlement, la commercialisation de la tranche 1 s'est achevée, la totalité de la surface cessible étant maintenant sous promesses de vente avec sept entreprises.

Du point de vue du bilan, on constate un report des honoraires prévus sur l'année 2014 vers l'année 2015 en raison du décalage de quelques mois de la mise en œuvre de la deuxième tranche.

Par ailleurs, les recettes liées aux cessions des lots prévues pour 2014 sont en partie reportées sur l'année 2015 étant donné les ajustements nécessaires avec les entreprises pour la finalisation de la commercialisation.

Evolution du Bilan

Le bilan prévisionnel de l'opération a évolué de manière notable passant d'un total de 13,45 M€ à 14,42M€.

En effet, les études réalisées dans le cadre de la préparation de la deuxième tranche ont mis en évidence un coût estimatif de travaux supérieur de 970 000€HT par rapport aux prévisions du précédent CRAC.

Cette augmentation est notamment liée d'une part à la prise en compte du nouveau schéma pluvial communal qui induit de redimensionner certains ouvrages de rétention et d'autre part au giratoire d'entrée dont le diamètre doit être agrandi suite aux conclusions de l'étude d'impact circulaire.

A noter qu'il s'agit d'un montant maximum qui pourra être réajusté en fonction des résultats définitifs des études et des offres déposées par les entreprises qui réaliseront les travaux de cette deuxième tranche.

En revanche, aucun autre écart n'est constaté sur les autres postes de dépenses.

Concernant les recettes, on constate qu'il n'y a pas eu de modification et que l'estimation des revenus liés aux cessions n'a pas évolué.

En définitif, le nouveau bilan fait ressortir un excédent de résultat de l'ordre de 5 870 000€HT.

Perspectives 2015

Pour 2015, la SPLA prévoit de terminer les études en vue du lancement de la tranche 2 et de la création du giratoire d'entrée. Le montage foncier de la tranche 2 doit également être finalisé.

La SPLA devrait également percevoir l'ensemble des recettes de cession de la tranche 1.

Vous trouverez ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le bilan réalisé à fin 2013, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan actualisé de l'opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2001_A046 du 20 juillet 2001 déclarant d'intérêt communautaire l'aménagement du Quartier de l'Enfant à Aix-en-Provence et n°2006_A167 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 décidant le lancement de la procédure de ZAC ;

VU la délibération n°2009_A221 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009 créant la ZAC ;

VU la délibération n°2010_A012 du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et son programme des équipements publics ;

VU la délibération n°2010_B026 du Bureau communautaire du 4 février 2010 concédant la réalisation de la ZAC du Quartier de l'Enfant à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le Procès Verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 24 avril 2015 ;

VU l'avis de la commission développement économique et emploi du 17 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2014) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à la ZAC du Quartier de l'Enfant à Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2015**

8. Communauté du Pays d'Aix – ZAC de Lenfant

8.1. Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013

1/ Note de synthèse

Monsieur le Président demande à Monsieur COLOMBERO de présenter ce point.

Monsieur COLOMBERO rappelle que le 21 mars 2014, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur le CRAC 2013 de la ZAC de Lenfant.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a depuis poursuivi les missions d'aménageur qui lui sont dévolues par le contrat de concession approuvé en février 2010.

Il s'agit d'une concession d'aménagement confiée, par voie de convention, à la SPLA Pays d'Aix Territoires par la CPA en vue de la création d'une ZAC d'activités.

Foncier

Le foncier de la **première tranche** d'aménagement de la ZAC (au nord) est maîtrisé.

Il est à noter que la SPLA Pays d'Aix Territoires a soldé en 2014, par la remise en dation d'un lot de la ZAC, le prix de vente restant dû à l'ancien propriétaire des terrains de la première tranche. Cette régularisation a été effectuée par acte notarié conformément aux accords qui avaient été pris depuis l'origine.

Concernant le terrain de 10 hectares constituant l'assiette de la **deuxième tranche** et appartenant à Monsieur DUBERN, il est rappelé que le 14 octobre 2013 la SPLA Pays d'Aix Territoires a fait l'acquisition de 7 hectares au prix de 1 890 000€. Le solde, soit 4 hectares a été acheté par le groupe de promotion SMII directement à Monsieur DUBERN avec l'engagement du paiement de participation de ZAC à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 60 € HT/m² SDP.

La SPLA Pays d'Aix Territoires avait pour sa part consigné chez le notaire le prix de vente dans l'attente de la purge des droits d'un potentiel fermier engagé dans un contentieux avec Monsieur DUBERN et depuis l'acte de vente avec la SPLA et SMII.

En 2014, aucune décision de justice n'a permis de statuer définitivement sur l'affaire, ce qui, de ce fait, rend impossible la prise de possession du terrain par la SPLA et SMII.

Une issue favorable est néanmoins à entrevoir en 2015.

Procédures – Aspect technique

Afin de prendre en compte les changements réglementaires au droit de la ZAC, suite à la modification du Plan d'Occupation des Sols approuvée par le conseil municipal du 17 décembre 2013, la SPLA a réalisé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre CITTA/STRADA le dossier modificatif du

Cahier des Charges de Cession de Terrain de la ZAC. Le document a été adressé à la Communauté du Pays d'Aix qui l'a approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 20 février 2014.

Durant l'année 2014, le Dossier de Consultation des Entreprises pour la **première tranche** de travaux correspondant à la création de la rue des Frères Perret prolongée et l'élargissement de la partie nord de la route de L'enfant et de l'avenue Delaunay a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence. Cela a permis de retenir:

- L'entreprise GREGORI PROVENCE pour le lot 1 *terrassements - réseaux divers*
marché de 2 253 827,15€ HT
- L'entreprise EUROVIA pour le lot 2 *voirie*
marché de 855 111,19€ HT

Les Opérations Préalables à la Réception (OPR) se sont déroulées en décembre 2014.

En 2014, le Conseil Général a exprimé son souhait que le giratoire d'entrée de la ZAC soit engagé après la première tranche de travaux. En conséquence, les études de circulation indispensables ont été réalisées et le dossier technique niveau PRO a été établi par le BET CERRETTI.

Le Dossier de Consultation des Entreprises DCE sera finalisé en 2015.

Par ailleurs, la SPLA Pays d'Aix Territoires a adressé en août 2014 l'ensemble des éléments permettant au Conseil Général d'établir la convention travaux. L'approbation de la convention est programmée par le Conseil Général pour 2015.

Commercialisation

Concernant la commercialisation, sur les 11 lots de la première tranche qui ont été attribués, deux entreprises se sont désistées en 2014, mais en parallèle ces renoncations ont permis de répondre positivement à des demandes intéressantes qui ont été validées par le comité de pilotage. En effet, plusieurs attributaires ont exprimé durant la phase de conception de leur permis de construire le besoin d'une emprise foncière complémentaire pour assurer à leur projet une meilleure fonctionnalité.

A ce jour, l'état de la commercialisation est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M² TERRAIN
1 - 2A	Horizane	6.300
2 B - 3	Dégriff'stock	11.108
4 B	Eurofins	10.500
6 - 7	KSB	6.299
8	Phlox	1.599
9 - 10	Captain Tortue	19.030
11	SNI	10.000

En 2014, l'ensemble des promesses de vente a été signé. Les actes de vente sont programmés en 2015 pour tenir compte des délais réglementaires incompressibles et nécessaires pour obtenir les permis de construire purgés de recours.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan prévisionnel pour l'année 2014 par rapport à celui approuvé en 2013.

DEPENSES

Acquisitions foncières

Aucune modification par rapport au bilan 2013.

Travaux

Les résultats de l'appel d'offre concernant la viabilisation de la **première tranche** de la ZAC font ressortir un montant de travaux de 3 110 000€ HT conforme aux prévisions.

En 2014, la SPLA Pays d'Aix Territoires a élaboré avec son maître d'œuvre le dossier d'études niveau APD/PRO de la **deuxième tranche**. Les estimations des travaux effectuées par le Bureau d'Etudes Techniques mettent en évidence un coût supérieur aux prévisions du CRAC précédant.

L'augmentation est principalement liée :

- à l'analyse technique plus fine des ouvrages à entreprendre
- à l'impact du nouveau schéma pluvial communal
- au dimensionnement du giratoire à réaliser à l'entrée de la ZAC qui devra prendre en compte conformément aux demandes du CG13 les futurs projets à venir dans le secteur
- au retour d'expérience de la tranche 1 concernant les conventions avec les concessionnaires réseaux (ERDF, GRDF, SCP...),
- au probable phasage des travaux selon les conclusions du tribunal dans le cadre de l'affaire DUBERN
- à la complexité de l'organisation du chantier liée à la présence immédiate de la Prison.

Le montant des travaux (y compris aléas) est ainsi augmenté prévisionnellement de 970 000€ HT. L'opération largement bénéficiaire permet cette prudence qui reste dans l'épure financière du bilan d'origine joint à notre convention.

Les dépenses de travaux sont réparties annuellement comme suit :

	2014	2015	2016	2017 Au-delà
Tranche 1	95%	5%		
Tranche 2	0	25%	50%	25%

Charges financières

Le montant des frais financiers a été repris pour tenir compte de l'emprunt de 4 500 000 € qui a été contracté par la SPLA Pays d'Aix Territoires et du solde de trésorerie prévisionnel négatif en 2013/2014.

Honoraires

Le montant est maintenu à son niveau de 2013.

Frais divers

Le montant est maintenu à son niveau de 2013.

RECETTES

Cessions

Aucun changement du montant total des recettes par rapport au CRAC 2013. La répartition annuelle a été néanmoins ajustée.

	2014	2015	2016	2017
Tranche 1	25%	55%	20%	
Tranche 2		10%	40%	50%

Participations

Les participations (ZSC, FIGUIERE, SMII) sont inchangées. De même, celle en terrain de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est maintenue à sa valeur réelle (cf. l'acte d'achat Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix/SPLA Pays d'Aix Territoires).

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 239 133 € soit + 12 041 € pour l'exercice 2014.

Conclusion :

Il ressort de ce nouveau bilan un excédent de résultat de l'ordre de 5 870 000€ HT.

Le Conseil d'Administration adopte le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

ZAC DE LENFANT - Aix en Provence
CRAC 2014 CPA

Intitulé	Bilan		Réalisé	2014		2015		2016		2017		Bilan		Ecart
	Approuvé	Total		Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Au delà	Nouveau	
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 816 453	-3 242 918	-679 698	3 263 594	1 786 861	2 075 488	2 251 482	1 018 864	1 828 149	14 423 057	5 868 205	-948 248	968 940	
DEPENSES	13 454 117	8 028 498	14 586	31 000	23 903	11 000	13 276	93 765	0					
ETUDES	93 765	3 979 906	28 385	20 138	10 939	1 002	1 211 395	5 223 380	0					
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	5 223 380	2 946 098	2 937 808	1 350 699	1 718 750	506 506	336 447	6 858 500	968 940					
TRAVAUX	5 889 560	184 514	93 407	140 455	120 743	51 254	40 354	537 320	0					
HONORAIRES	537 320	20 747	5 221	20 524	15 000	4 469	1 726	62 466	0					
FRAIS DIVERS	62 466	409 779	81 498	90 000	57 952	14 000	28 046	599 777	0					
PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS		472 868	110 689	134 045	128 201	115 830	196 905	1 047 849	0					
CHARGES FINANCIERES	599 777	458 149	95 970	95 970	95 970	95 970	191 940	937 999	0					
REMUNERATIONS	1 047 849	14 719	14 719	38 075	32 231	19 860	4 965	109 850	0					
Rémunérations forfaitaires	937 999													
Rémunérations variables	109 850													
RECETTES	20 270 570	4 785 580	2 583 896	6 478 842	5 262 012	2 955 543	809 285	20 291 262	20 692					
CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	15 692 850	2 102 720	2 102 720	5 439 285	4 604 420	2 837 140	709 285	15 692 850	0					
PARTICIPATIONS	4 336 136	2 420 584	460 485	1 039 557	657 592	118 403	100 000	4 336 136	0					
Participations concédant	1 646 136							1 646 136	0					
Participations autres	2 690 000	774 448	460 485	1 039 557	657 592	118 403	100 000	2 690 000	0					
SUBVENTIONS														
AUTRES PRODUITS														
PRODUITS FINANCIERS	227 092	239 133	12 041					239 133	12 041					
REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS	14 492	23 142	8 650					23 142	8 650					
FINANCEMENT		3 380 000	165 714	-1 194 286	-514 286	-514 286	-1 157 142	0	0					
AMORTISSEMENTS	4 500 000	5 666 000	4 380 286	1 194 286	514 286	514 286	1 157 142	9 046 000	4 546 000					
EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	4 500 000	5 666 000	4 380 286	1 194 286	514 286	514 286	1 157 142	9 046 000	4 546 000					
AVANCES (REMBOURSEMENT)														
TRESORERIE (SORTIES)														
MOBILISATIONS	4 500 000	9 046 000	4 546 000					9 046 000	4 546 000					
EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	4 500 000	9 046 000	4 546 000					9 046 000	4 546 000					
AVANCES (ENCAISSEMENTS)														
TRESORERIE (ENTREES)														
TRESORERIE PERIODE	8 387 326	43 961	-927 265	3 896 482	2 672 238	1 737 196	-2 481 671	5 868 205						
TRESORERIE CUMUL			43 961	3 940 442	6 612 680	8 349 876	5 868 205	5 868 205						

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC communautaire du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2014)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015